

Les Amis du Golfe du Morbihan

Les plages ne font l'objet d'aucun inventaire, ni d'une délimitation sur le document graphique. Les zones Nds les intégrant sont trop imprécises pour être suffisantes. Elles figurent en annexes du SMVM avec lequel le PLU doit être en compatibilité.

La délimitation de la zone Uip de Port Lagaden et la zone Ao doivent être mieux détaillée sur la carte afin que les plages et un espace maritime suffisant soient préservés pour les activités balnéaires dont la baignade.